



Commission économique pour l'Europe

Comité du logement et de l'aménagement du territoire

Soixante-douzième session
Genève, 3 et 4 octobre 2011

Rapport du Comité du logement et de l'aménagement du territoire sur sa soixante-douzième session

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–7	2
A. Participation.....	2–5	2
B. Questions d'organisation.....	6–7	2
II. Questions découlant de la soixante-quatrième session de la Commission économique pour l'Europe.....	8–11	2
III. Travaux du Bureau du Comité et du Réseau consultatif pour le logement et la gestion urbaine.....	12–13	3
IV. Examen du programme de travail.....	14–48	3
A. Monographies nationales sur le secteur du logement.....	17–30	4
B. Amélioration de la performance environnementale en milieu urbain.....	31–36	6
C. Enregistrement des biens fonciers et marchés fonciers.....	37–40	7
D. Modernisation et gestion des logements.....	41–48	8
V. Logement abordable, sain et écologique.....	49–62	10
A. Groupe de travail chargé d'examiner la question d'un éventuel instrument juridiquement contraignant sur le logement abordable, sain et écologique dans la région de la CEE.....	49–54	10
B. Réunion ministérielle de haut niveau.....	55–58	11
VI. Examen des mandats du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers et du Groupe consultatif du marché immobilier.....	59–62	11
VII. Activités menées par plusieurs divisions et plusieurs institutions.....	63–67	12
VIII. Questions diverses.....	68–70	13
IX. Élection du Bureau.....	71	13
X. Clôture de la soixante-douzième session.....	72	13

I. Introduction

1. Le Comité du logement et de l'aménagement du territoire a tenu sa soixante-douzième session les 3 et 4 octobre 2011, à Genève.

A. Participation

2. Des représentants des pays suivants ont participé aux travaux: Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Chypre, Croatie, Danemark, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Irlande, Israël, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Monténégro, Norvège, Ouzbékistan, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Turkménistan, Turquie et Ukraine.

3. Les programmes et institutions spécialisées des Nations Unies suivants étaient représentés: Organisation internationale du travail (OIT), Organisation mondiale de la santé (OMS), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies.

4. Les organisations intergouvernementales et non gouvernementales suivantes étaient aussi représentées: Agence internationale de l'énergie (AIE), Associazione Nazionale Tra le Societa' di Promozione e Sviluppo Immobiliare (ASPESI), Conseil international des femmes (CIF), Fédération internationale des professions immobilières (FIABCI), Fédération routière internationale (FRI), Habitat pour l'humanité et World Fire Statistics Centre (WFSC). Un certain nombre de représentants du secteur privé, d'experts et de chercheurs venus de divers établissements universitaires et instituts de recherche européens ont aussi participé aux travaux.

5. Des membres du Réseau consultatif pour le logement et la gestion urbaine étaient également présents, de même que des membres du Groupe consultatif du marché immobilier.

B. Questions d'organisation

6. Le Président du Comité, M. Wolfgang Förster (Autriche), a ouvert la session. Le Directeur de la Division du commerce et de l'aménagement durable du territoire de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a souhaité la bienvenue aux participants.

7. Le Comité a adopté son ordre du jour provisoire publié sous la cote ECE/HBP/166.

II. Questions découlant de la soixante-quatrième session de la Commission économique pour l'Europe

8. Le secrétariat a présenté aux participants les résultats de la soixante-quatrième session de la Commission économique pour l'Europe (Genève, 29-31 mars 2011) qui concernaient les travaux relatifs au logement et à l'aménagement du territoire.

9. Par suite des discussions sur les nouvelles orientations et initiatives du programme de travail de la CEE, y compris en matière de logement, la Commission a adopté les décisions ci-après concernant les travaux relatifs au logement et à l'aménagement du territoire:

a) Encourager le Comité à rendre compte au Comité exécutif, après sa session annuelle d'octobre 2011, premièrement de la possibilité d'organiser en 2012 une réunion ministérielle pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des instruments de la CEE relatifs au logement et définir les futures orientations politiques pour les travaux du Comité, et deuxièmement des résultats des activités du Groupe de travail compétent à composition non limitée sur les avantages et les inconvénients d'un éventuel instrument ayant force obligatoire sur le logement;

b) Encourager le Comité à considérer l'administration des biens fonciers et les «marchés immobiliers» comme des composantes essentielles de ses travaux.

10. La Commission a également décidé de procéder à un examen des priorités futures en ce qui concerne ses travaux. Elle a prié le Comité exécutif d'entreprendre cet examen en 2011-2012 et de proposer des décisions sur la question qui seront prises à la prochaine session de la Commission, en 2013. Ces deux exercices ont pour objectif de veiller à ce que les travaux de la CEE soient efficaces et qu'ils portent essentiellement sur les domaines correspondant le mieux aux besoins des États membres. S'agissant du sous-programme sur le logement et l'aménagement du territoire, cela signifie qu'un examen du programme de travail ainsi que des activités connexes et des réalisations du Comité et de son organe subsidiaire, le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers, doit être effectué. Le Comité a également été informé que le Comité exécutif procéderait à un examen du sous-programme sur le logement et l'aménagement du territoire à sa réunion du 18 octobre 2011.

11. Le Comité a pris note des informations communiquées et en tiendra compte dans ses travaux futurs.

III. Travaux du Bureau du Comité et du Réseau consultatif pour le logement et la gestion urbaine

12. Le Président du Bureau a présenté les travaux de celui-ci ainsi que les principales décisions prises depuis la session précédente du Comité (ECE/HBP/2011/2). Le Comité a également été informé du résultat des discussions que le Bureau a menées sur l'avenir du Réseau consultatif pour le logement et la gestion urbaine. En particulier, le Bureau a suggéré que dissoudre le Réseau consultatif pour le logement et la gestion urbaine et offrir la possibilité à ses membres de faire partie du Groupe consultatif du marché immobilier pourraient faciliter à l'avenir la contribution de ces experts aux travaux du Comité. Durant ses travaux, le Bureau a pris en compte la décision susmentionnée concernant les travaux du Comité sur les marchés immobiliers, la relation étroite entre les activités du Réseau consultatif et celles du Groupe consultatif et la nécessité de rationaliser la structure du mécanisme consultatif du Comité.

13. Le Comité a approuvé les travaux du Bureau et sa proposition visant à dissoudre le Réseau consultatif pour le logement et la gestion urbaine et à offrir à ses membres la possibilité de faire partie du Groupe consultatif du marché immobilier.

IV. Examen du programme de travail

14. Le Comité a examiné la mise en œuvre du programme de travail pour 2010-2011 (ECE/HBP/2010/162), ainsi que le projet de programme de travail pour 2012-2013 (ECE/HBP/2011/1) et le projet de plan d'évaluation biennale du sous-programme 8, «Logement, aménagement du territoire et population» pour 2012-2013 (Notice informelle n° 1). Il a évalué les progrès accomplis et formulé des avis sur les activités futures.

15. Le secrétariat a informé le Comité de la décision du Comité exécutif de reporter au second semestre de 2012 la présentation des programmes de travail de tous les comités sectoriels pour que le Comité exécutif puisse les approuver officiellement, étant entendu que les travaux pourraient se poursuivre pour les activités devant être réalisées en 2012 conformément au budget-programme. Ces programmes de travail pourraient être ajustés ultérieurement par le Comité exécutif pour le reste de l'exercice biennal 2012-2013, en fonction du résultat de l'examen et des décisions prises relativement aux priorités futures qui concernent les travaux de la CEE.

16. Le Comité a approuvé le projet de programme de travail pour 2012-2013 ainsi que le projet de plan d'évaluation biennale du sous-programme 8, «Logement, aménagement du territoire et population» pour 2012-2013.

A. Monographies nationales sur le secteur du logement

17. Le Comité a été informé des avancées réalisées dans l'élaboration, la mise au point et le lancement des monographies nationales sur le secteur du logement.

18. La délégation de l'Azerbaïdjan a fait savoir que sa monographie nationale (ECE/HBP/156) avait été lancée à Bakou, en novembre 2010, et a informé le Comité des progrès accomplis dans l'application des recommandations qui y étaient formulées. Des réformes étaient mises en œuvre dans le secteur du logement; ainsi, le Code du logement avait été modifié et un projet de Code d'urbanisme avait été élaboré.

19. Le représentant du Tadjikistan a informé les participants des développements survenus dans le secteur du logement depuis la mission d'établissement des faits effectuée pour réaliser la monographie nationale. L'étude avait porté sur les questions de logement et d'aménagement du territoire, une attention particulière étant accordée aux problèmes liés à l'infrastructure et aux établissements situés en zone exposée aux catastrophes. Des réformes étaient mises en œuvre pour rendre le logement plus abordable et pour favoriser les investissements institutionnels dans le secteur du logement. Le Tadjikistan souhaitait poursuivre sa collaboration avec la CEE, en particulier s'agissant de l'application des recommandations formulées dans l'étude.

20. La délégation du Kirghizistan a fait un compte rendu de la mise en œuvre des recommandations formulées dans la monographie nationale sur le secteur kirghize du logement (ECE/HBP/157), notamment le lancement de celle-ci en février 2012. Le pays avait déjà commencé à appliquer certaines des recommandations visant à simplifier les procédures d'enregistrement des biens fonciers, et une politique harmonisée en matière d'aménagement du territoire était en cours d'élaboration.

21. La délégation du Bélarus a informé le Comité des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations formulées dans la monographie nationale. Les travaux en cours pour améliorer la législation en matière de logement afin que la population ait accès à un logement plus abordable ont été soulignés; ainsi, un projet de loi sur l'épargne-logement et un projet de décret présidentiel connexe avaient été élaborés, tout comme un programme pour la conception et la construction de logements efficaces d'un point de vue énergétique.

22. Le représentant serbe a fait part des incidences que la monographie de la Serbie avait eues sur la politique nationale du logement. La délégation a indiqué que les recommandations formulées dans l'étude avaient servi à étayer les améliorations sensibles apportées à la législation en matière de logement et en particulier à élaborer un cadre juridique pour le logement social, qui incluait la loi sur le logement social et un règlement sur la délivrance et la révocation des licences d'exploitation.

23. La délégation de la Géorgie a présenté un compte rendu sur la mise en œuvre des recommandations formulées dans la monographie nationale (ECE/HBP/143). Un projet de code d'aménagement du territoire et de la construction était en cours d'élaboration, pour répondre à plusieurs questions abordées dans la monographie nationale, notamment l'optimisation des principes régissant l'aménagement du territoire et des normes de construction; l'élaboration de stratégies nationales et régionales en matière de logement; et l'introduction de règles permettant de légaliser les structures et les bâtiments illégaux.

24. Un consultant a présenté le projet d'étude «Housing Profiles: Implementation Challenges and Opportunities in Housing Policy and Practice in the UNECE Region». Cette étude comparait les réformes de la politique du logement mises en œuvre dans 27 pays en transition de la région de la CEE. Elle analysait quatre moyens d'action – à savoir les instruments réglementaires, institutionnels et financiers/fiscaux ainsi que les mesures d'administration des biens fonciers –, et abordait les sept domaines ci-après:

- Renforcer le soutien politique en faveur des réformes dans le secteur du logement;
- Établir des institutions fiables et efficaces qui seraient chargées du logement;
- Instaurer une administration des biens fonciers et un aménagement du territoire efficaces;
- Mobiliser les ressources financières et fiscales en faveur du logement;
- Faciliter l'amélioration de la qualité du logement;
- Soutenir les investissements dans le secteur immobilier et la production de logements;
- Favoriser l'accès à un logement abordable et le choix du mode d'occupation.

L'étude a été effectuée aux fins du premier Forum sur le logement en Europe et en Asie centrale (Budapest, 4-6 avril 2011).

25. Un expert ayant participé à l'élaboration de la monographie du Tadjikistan a informé le Comité des problèmes spécifiques auxquels faisait face le secteur du logement dans ce pays. Le Tadjikistan est très exposé aux catastrophes naturelles; celles-ci ont ravagé le pays, causant nombre de décès et endommageant son parc immobilier. En outre, les logements sont peu abordables et les choix sont limités, et il n'existe pas de cadre institutionnel ou législatif dans ce domaine. À cet égard, la monographie nationale a permis d'évaluer la situation actuelle et d'offrir des solutions visant à améliorer le secteur du logement.

26. Durant la discussion qui a suivi, les délégations ont souligné à quel point il était important d'échanger les meilleures pratiques sur l'application des recommandations d'une monographie nationale, notamment en ce qui concerne le logement social et la gestion des logements, et de coopérer avec des institutions financières internationales et d'autres donateurs pour favoriser l'élaboration de nouveaux instruments de politique du logement dans les pays étudiés.

27. Le Président du Comité a souligné que l'expérience des différents pays était un exemple important de la façon dont les monographies nationales pouvaient contribuer à améliorer la situation de ce secteur dans les pays de la région.

28. Le secrétariat a indiqué au Comité que la monographie nationale sur le secteur du logement du Tadjikistan était terminée et qu'elle serait publiée dans les prochains mois. L'étude rendait compte des problèmes et priorités du secteur du logement dans ce pays et comportait également un chapitre sur l'administration des biens fonciers. Des informations ont été communiquées au sujet des progrès accomplis dans l'élaboration de la monographie nationale sur le secteur du logement en Ukraine, notamment sur le résultat de la mission préliminaire (14-17 juin 2011) et la préparation de la mission de recherche qui devrait être

effectuée en mars 2012. Le secrétariat a également fait savoir au Comité que le Gouvernement de la République de Moldova avait demandé qu'une monographie nationale sur le secteur du logement soit élaborée. L'étude porterait essentiellement sur la modernisation et la gestion des logements ainsi que sur l'administration des biens fonciers.

29. Le représentant de la Fédération de Russie a fait part des principales priorités de la politique nationale du logement et des problèmes liés à leur mise en œuvre. La délégation a souligné les progrès accomplis depuis la monographie nationale établie en 2002 et a déclaré souhaiter qu'un nouvel examen soit entrepris et qu'il donne lieu à des recommandations sur la façon d'aborder les problèmes qui surgissent dans le secteur du logement de ce pays.

30. Le Comité:

a) A pris note des informations communiquées concernant les monographies nationales;

b) A accueilli avec satisfaction les propositions de la République de Moldova et de la Fédération de Russie visant à procéder à un examen de leurs secteurs du logement et de l'administration des biens fonciers;

c) Est convenu d'entreprendre la monographie nationale sur les secteurs du logement et de l'administration des biens fonciers de la République de Moldova et a invité le secrétariat et la délégation moldave à convenir des dates et des autres questions liées à l'élaboration de cette étude;

d) Est convenu d'entreprendre la monographie nationale sur le secteur du logement de la Fédération de Russie et a invité la délégation russe à faire parvenir au secrétariat une lettre du ministère compétent demandant qu'une monographie nationale sur le secteur du logement soit réalisée.

B. Amélioration de la performance environnementale en milieu urbain

31. Le Président a informé les participants que, à sa soixante-dixième session, le Comité avait décidé d'inscrire la question de la neutralité climatique sous cette rubrique dans son programme de travail et d'entreprendre une étude des moyens et des instruments permettant de s'adapter aux changements climatiques dans les villes et d'en atténuer les effets. À sa session suivante, il avait approuvé le plan détaillé de l'étude, puis avait demandé au secrétariat d'élaborer l'étude assortie de recommandations en vue de présenter le document à la soixante-douzième session du Comité. Le projet avait été publié sur le site Web de la CEE en tant que Notice informelle n° 4.

32. Le consultant a présenté le projet d'étude «Villes climatiquement neutres: comment faire diminuer l'intensité de carbone des villes de la Commission économique pour l'Europe et les rendre plus résilientes face aux problèmes climatiques» (Notice informelle n° 4). Cette étude avait principalement pour objectif de donner aux décideurs, aux responsables de l'exécution et de la planification des politiques et aux autres professionnels un aperçu de la relation entre villes, changements climatiques et énergie ainsi que des mesures nécessaires pour atténuer l'intensité énergétique et l'empreinte carbone des villes de la CEE. Elle présentait un éventail de mesures interdépendantes en matière de programmes destinées à transformer progressivement les villes de façon qu'elles deviennent des villes à faible consommation d'énergie, à faible émission de carbone, fortement résilientes et, à terme, climatiquement neutres.

33. Le Directeur par intérim du secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes a fait part au Comité de son expérience concernant le renforcement de la résilience urbaine et a fait le point sur la campagne «Pour des villes résilientes».

34. Le secrétariat a présenté au Comité les conclusions de l'atelier consacré au rôle de l'aménagement du territoire dans l'amélioration de la sécurité d'occupation dans la région de la CEE, organisé à Antalya (Turquie), en octobre 2010, dans le cadre du programme de travail du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers. Les participants à cet atelier ont souligné que l'aménagement du territoire est l'un des volets les plus importants de l'action gouvernementale en vue de remédier au problème des établissements spontanés. Ils ont conclu que la fourniture d'informations est un élément essentiel de la gestion de l'aménagement du territoire, car elle constitue la base de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques efficaces en matière d'établissements humains.

35. Le secrétariat de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels de la CEE a présenté au Comité les résultats du séminaire, organisé conjointement avec le Comité du logement et de l'aménagement du territoire à La Haye (Pays-Bas) en novembre 2010, sur le thème «La planification de l'occupation des sols autour des sites industriels à haut risque». Cet atelier avait principalement pour objectif de faciliter le dialogue afin d'établir une meilleure compréhension entre les autorités chargées de la sécurité industrielle et de l'aménagement du territoire. Les participants à cet atelier ont souligné l'importance d'intégrer les aspects liés à la sécurité dans l'aménagement du territoire ainsi que la nécessité d'imposer aux autorités chargées de la sécurité et aux spécialistes de l'aménagement du territoire de coopérer afin d'assurer la sécurité des quartiers voisins d'importantes installations industrielles dangereuses.

36. Le Comité:

- a) A pris note des informations communiquées;
- b) A approuvé le projet d'étude «Villes climatiquement neutres: comment faire diminuer l'intensité de carbone des villes de la Commission économique pour l'Europe et les rendre plus résilientes face aux problèmes climatiques»;
- c) A invité le secrétariat à achever l'étude et à la faire paraître en tant que publication de la CEE.

C. Enregistrement des biens fonciers et marchés fonciers

37. Le Président du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers a donné un aperçu des activités de celui-ci, puis a résumé les résultats de sa septième session (juin 2011), notamment:

- a) La mise au point de l'étude «Le problème de la fraude dans les services administrant les biens fonciers» (ECE/HBP/WP.7/2011/3), entreprise durant la session;
- b) L'atelier consacré au rôle de l'aménagement du territoire dans l'amélioration de la sécurité d'occupation dans la région de la CEE (Antalya (Turquie), 28 et 29 octobre 2010) et l'atelier «Systèmes de cadastre et d'enregistrement des biens immobiliers: informations économiques sur les marchés de l'immobilier dans la région de la CEE» (Rome, 5 et 6 mai 2011) (voir le document ECE/HBP/2011/3);
- c) Les préparatifs en vue de l'atelier qui se déroulera dans un proche avenir (12-15 octobre 2011) à Amsterdam (Pays-Bas) sur le thème de l'administration des biens fonciers dans une société de réseaux;
- d) La décision du Groupe de travail d'entreprendre une étude d'étalonnage sur les systèmes d'administration des biens fonciers devant être présentée à la prochaine session de celui-ci, en 2013;

e) Les offres présentées par les délégations de la Grèce, du Royaume-Uni et de la Suède pour organiser des ateliers sur le renforcement des capacités sous l'égide du Groupe de travail, sur les thèmes suivants:

- L'identification à des fins d'enregistrement (Suède, 2013);
- Le rôle des autorités chargées de l'enregistrement des biens fonciers dans la reprise du marché immobilier mondial et de l'ensemble de l'économie (Londres, octobre 2012);
- Développement informel: progrès accomplis sur le plan de la légalisation – Questions liées à la propriété et au logement (Grèce, fin 2012).

38. La délégation italienne a présenté au Comité les résultats de l'atelier «Systèmes de cadastre et d'enregistrement des biens immobiliers: informations économiques sur les marchés de l'immobilier dans la région de la CEE», organisé à Rome les 5 et 6 mai 2011. Cet atelier portait sur le rôle des systèmes de cadastre et d'enregistrement de l'immobilier et leur incidence sur la mise en place de marchés immobiliers fonctionnant bien. Les participants ont notamment conclu qu'il était essentiel de disposer d'informations fiables sur les biens fonciers (c'est-à-dire en produisant des informations sur l'indice des prix de l'immobilier) pour soutenir les marchés immobiliers. Il a été recommandé d'adopter une approche intégrée et globale pour le développement des marchés de l'immobilier au niveau national comme international.

39. Le représentant du Groupe consultatif du marché immobilier a présenté un compte rendu des activités de celui-ci, notamment du lancement de la publication *Policy framework for Sustainable Real Estate Markets*, ainsi que des tables rondes organisées à Kiev (17 juin 2010), Lisbonne (27 janvier 2011) et Rome (12 mai 2011) pour favoriser la mise en œuvre nationale des directives et des principes fondamentaux énoncés dans cette publication. Depuis sa parution en 2010, l'étude a été traduite en chinois, en espagnol, en italien, en portugais et en russe. Le Comité a été informé des résultats du Forum international sur les mesures à prendre pour rendre le secteur de l'immobilier plus écologique, dans une perspective intégrant le point de vue des différentes parties prenantes (ECE/HBP/2011/3), organisé conjointement par le Groupe consultatif et l'Agence fédérale allemande de l'environnement à Dessau (Allemagne), en novembre 2010. Le représentant du Groupe consultatif a également souligné les principaux éléments du programme de travail de celui-ci pour la période 2012-2013 (Notice informelle n° 3).

40. Le Comité:

a) A pris note des informations communiquées par le Président du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers et le représentant du Groupe consultatif du marché immobilier;

b) A pris note des informations concernant les futurs ateliers et a invité les délégations intéressées à participer à l'atelier sur l'administration des biens fonciers dans une société de réseaux, qui se déroulera prochainement à Amsterdam (12-15 octobre 2011).

D. Modernisation et gestion des logements

41. Le Président a rappelé aux délégations que, à sa soixante-dixième session, le Comité avait adopté le plan d'action pour l'efficacité énergétique dans le secteur du logement dans la région de la CEE et invité ses États membres à mettre en œuvre des mesures susceptibles de supprimer les obstacles s'opposant à une plus grande efficacité énergétique.

42. Le secrétariat a informé les participants que le plan d'action avait été diffusé en deux langues en tant que publication de la CEE (ECE/HBP/164). Dans le but de présenter le plan

d'action et de favoriser sa mise en œuvre dans les États membres, plusieurs activités de renforcement des capacités avaient été organisées: le Forum international sur les mesures à prendre pour rendre le secteur de l'immobilier plus écologique (Dessau, novembre 2010); le premier Forum sur le logement en Europe et en Asie centrale (Budapest, avril 2011); et l'atelier de formation sur le logement abordable dans les pays de la Communauté d'États indépendants (CEI), organisé conjointement par la CEE et ONU-Habitat (Minsk, mars 2011). En outre, un projet était mis en œuvre par la CEE en coopération avec le PNUD, afin d'élaborer le plan d'action national du Monténégro, qui prévoirait les mesures à prendre concernant l'efficacité énergétique dans le secteur résidentiel. Ce «modèle» de projet de coopération technique pourrait être mis à l'essai au Monténégro avant d'être transposé dans d'autres pays de la région qui seraient intéressés.

43. Le secrétariat a également indiqué durant la réunion que, pour compléter la formation donnée à Minsk, le Gouvernement du Kirghizistan avait proposé d'accueillir un atelier de formation sur les logements abordables et efficaces d'un point de vue énergétique devant être organisé en 2012 par la CEE et ONU-Habitat.

44. La délégation de l'Azerbaïdjan a présenté les résultats du Forum sur les catastrophes naturelles et la sécurité des bâtiments et de la construction, organisé en collaboration avec le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes à Bakou, les 16 et 17 novembre 2010. Les participants au Forum se sont penchés sur divers mécanismes directifs visant à améliorer la préparation en prévision des catastrophes dans la région, et ont mis en avant un certain nombre d'exemples de bonnes pratiques de stratégies d'aménagement du territoire dans des zones exposées aux catastrophes (pour plus d'informations, voir le document ECE/HBP/2011/3).

45. Le représentant du Bélarus a fait part des principales conclusions de l'atelier de formation sur le logement abordable dans les pays de la Communauté d'États indépendants, qui s'est tenu en coopération avec le Gouvernement de son pays et ONU-Habitat à Minsk, en mars 2011. Dans leurs exposés à l'atelier, les intervenants ont mis en avant les difficultés rencontrées le plus fréquemment par les pays de la CEI dans leur démarche visant à garantir un logement durable, et les experts ont prodigué des conseils sur la façon de s'y prendre pour élaborer des solutions efficaces. Des exemples de bonnes pratiques pour parvenir à créer des logements abordables et efficaces d'un point de vue énergétique ont également été présentés (pour plus d'informations, voir le document ECE/HBP/2011/3).

46. Le représentant de l'Albanie s'est félicité que le Comité s'attache davantage à organiser des ateliers et des formations sur le renforcement des capacités et a proposé d'accueillir un atelier de formation à Tirana sur le thème de l'efficacité énergétique des logements pour les pays d'Europe du Sud-Est (juin 2012).

47. La délégation arménienne a proposé d'accueillir un atelier national de formation sur le logement abordable organisé par la CEE et ONU-Habitat durant le second semestre de 2012.

48. Le Comité a pris note des informations communiquées et a salué les initiatives de l'Albanie, de l'Arménie et du Kirghizistan en vue d'organiser des ateliers de formation conjointement avec la CEE et ONU-Habitat en 2012.

V. Logement abordable, sain et écologique

A. Groupe de travail chargé d'examiner la question d'un éventuel instrument juridiquement contraignant sur le logement abordable, sain et écologique dans la région de la CEE

49. Le Président a rappelé au Comité que, à sa soixante et onzième session, il avait décidé de créer un groupe de travail chargé d'examiner la question d'un éventuel instrument juridiquement contraignant sur le logement abordable, sain et écologique dans la région de la CEE. Conformément à son mandat, le Groupe de travail a tenu deux réunions en 2011 et a établi un rapport sur ses conclusions.

50. Pour orienter les discussions se déroulant au titre de ce point de l'ordre du jour, des experts ont présenté au Comité trois exposés liminaires sur des thèmes différents ayant trait au logement durable et mettant l'accent sur la région de la CEE, à savoir le logement sain, la rénovation énergétique d'immeubles d'habitation collective et les marchés immobiliers durables.

51. Le Président a présenté les principales conclusions que le Groupe de travail avait formulées dans son rapport (ECE/HBP/AC.1/2011/4). Il a souligné que le grand nombre de membres du Groupe de travail ainsi que leur participation active à ses discussions montraient que les questions relatives au logement étaient très importantes dans la région et que les États membres s'intéressaient beaucoup au logement durable. D'autre part, les échanges du Groupe de travail avaient permis de mettre en lumière des divergences de vues quant au champ d'application d'une éventuelle convention-cadre sur le logement durable et à la valeur potentielle d'un tel instrument.

52. Trois membres du Groupe de travail (Albanie, Allemagne et Tadjikistan), représentant des pays ayant des opinions différentes au sujet du champ d'application d'une éventuelle convention, ont également présenté des exposés. Ceux-ci portaient essentiellement sur les problèmes que ces pays rencontraient pour inscrire le secteur du logement dans la perspective de la durabilité, et les intervenants ont exprimé leurs vues quant à l'atout que constituerait une éventuelle convention-cadre.

53. Durant la discussion qui a suivi, le Comité s'est félicité des exposés présentés et a mis l'accent sur la possibilité de rationaliser les instruments existants en élaborant une éventuelle convention-cadre. Certains États membres étaient d'avis qu'une déclaration de principes générale pourrait tenir compte des différentes situations nationales tout en répondant aux divers besoins des États membres de la région. De l'avis général, le Groupe de travail devrait poursuivre ses délibérations en 2012 afin d'examiner plus avant le champ d'application et les objectifs d'une éventuelle convention-cadre.

54. Le Comité:

- a) A prolongé le mandat du Groupe de travail pour qu'il poursuive ses travaux en 2012 afin de définir le champ d'application (objet et couverture géographique) et le ou les objectifs d'une éventuelle convention-cadre sur le logement durable;
- b) Est convenu de changer le nom actuel du Groupe de travail en «Groupe de travail sur une éventuelle convention-cadre sur le logement durable»;
- c) A invité des experts juridiques à participer au Groupe de travail;
- d) A demandé au secrétariat de présenter les conclusions du Groupe de travail à la prochaine session du Comité, en 2012.

B. Réunion ministérielle de haut niveau

55. Le Président a rappelé au Comité que, à sa soixante-quatrième session (mars 2011), la CEE avait invité ce dernier à étudier la possibilité d'organiser une réunion ministérielle pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des instruments de la CEE relatifs au logement et définir les futures orientations politiques pour les travaux du Comité.

56. Le secrétariat a présenté une note d'information (ECE/HBP/2011/5) qui résumait succinctement les domaines traités et les travaux menés par le Comité depuis la dernière réunion ministérielle, tenue en 2006, et recensait un certain nombre de questions nouvelles présentant un intérêt pour les États membres dans les domaines du logement et de l'aménagement du territoire.

57. Le Comité est convenu de la nécessité d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle de 2006 et de définir les futures orientations politiques des travaux de la CEE dans les domaines du logement et de l'aménagement du territoire et a appuyé l'idée d'organiser une réunion ministérielle. La délégation du Bélarus a proposé d'accueillir cette réunion.

58. Le Comité:

- a) Est convenu d'organiser une réunion ministérielle juste après sa soixante-quatorzième session, en septembre 2013;
- b) A demandé au secrétariat d'élaborer un programme de travail indicatif en vue de la réunion ministérielle, qui sera examiné par le Comité à sa prochaine session, en 2012;
- c) A invité les États membres à envisager d'accueillir cette réunion ministérielle et la session du Comité et à présenter leurs propositions aux fins d'examen par le Bureau du Comité.

VI. Examen des mandats du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers et du Groupe consultatif du marché immobilier

59. Le Président a présenté un compte rendu sur l'examen des mandats du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers et du Groupe consultatif du marché immobilier entrepris conformément aux directives de la CEE (ECE/EX/1 et ECE/EX/2/Rev.1, respectivement).

60. Le Comité a également reçu un aperçu complet des activités menées par le Groupe de travail au cours des cinq dernières années, notamment les ateliers, séminaires, publications et autres initiatives (ECE/HBP/WP.7/2011/8). Le Groupe de travail a examiné ce document à sa septième session (30 juin et 1^{er} juillet 2011). Il a en outre évalué les travaux du Groupe consultatif du marché immobilier, sur la base d'un autre document élaboré par le secrétariat (ECE/HBP/WP.7/2011/5). Le Comité a également été invité à prendre en compte la décision prise à la soixante-quatrième session de la CEE, qui encourage le Comité à considérer l'administration des biens fonciers et les «marchés immobiliers» comme des composantes essentielles de ses travaux. Afin de renforcer les activités du Groupe consultatif du marché immobilier et d'assurer le suivi de la décision susmentionnée, le Bureau du Comité a suggéré que le Groupe consultatif fasse dorénavant directement rapport au Comité et fournisse des conseils à celui-ci ainsi qu'au Groupe de travail.

61. Le Président du Groupe de travail et un représentant du Groupe consultatif du marché immobilier ont présenté les projets de mandat révisé pour ces organismes (ECE/HBP/2011/4).

62. Le Comité s'est félicité des résultats de cet examen et a souligné la pertinence des travaux entrepris par le Groupe de travail et le Groupe consultatif. Après avoir étudié les projets de mandat révisé, le Comité a décidé:

a) De proroger le mandat du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers pour une nouvelle période de cinq ans;

b) De proroger le mandat du Groupe consultatif du marché immobilier pour une nouvelle période de deux ans;

et de soumettre ces projets au Comité exécutif.

VII. Activités menées par plusieurs divisions et plusieurs institutions

63. Le Président a présenté un compte rendu sur l'initiative prise par le Comité du bois de la CEE en vue de constituer une équipe spéciale sur la construction écologique, qui serait composée d'experts du Comité du bois, du Comité du logement et de l'aménagement du territoire, du Comité des politiques de l'environnement et du Comité de l'énergie durable.

64. Le Président a fait part de la principale conclusion du premier Forum sur le logement en Europe et en Asie centrale, qui s'est tenu à Budapest en avril 2011. Ce forum avait été organisé conjointement par Habitat pour l'humanité, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le PNUD et la CEE. Dans le cadre du programme du Forum, la CEE et le Groupe consultatif du marché immobilier ont organisé une manifestation parallèle sur les thèmes du logement abordable et écologique et des marchés immobiliers durables. Ce fut l'occasion pour des membres du Comité et du Groupe consultatif de faire une série d'exposés sur les principes régissant le logement abordable, sain et écologique dans la région, la contribution des mesures d'efficacité énergétique à l'amélioration de l'accessibilité financière du logement et à l'instauration d'autres avantages sociaux et économiques, et le rôle que le Cadre de politique générale de la CEE pour des secteurs immobiliers pourrait jouer dans la promotion du développement durable, en particulier dans les pays dont les cadres juridiques en la matière sont insuffisants (pour plus d'informations, voir le document ECE/HBP/2011/3).

65. Le représentant de la Division de l'énergie durable de la CEE a présenté les résultats de la vingt-deuxième session du Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21». Des informations ont également été communiquées concernant les principales conclusions du deuxième Forum international sur l'efficacité énergétique, organisé conjointement par la CEE, la CESAP et le Gouvernement du Tadjikistan à Douchanbé, du 12 au 14 septembre 2011.

66. Le Président a rappelé aux délégations que d'autres informations concernant la coopération entre plusieurs divisions et plusieurs institutions, en particulier ONU-Habitat, le PNUD, le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, etc., avaient été communiquées au titre d'autres points pertinents de l'ordre du jour.

67. Le Comité a pris note des informations communiquées.

VIII. Questions diverses

68. Le secrétariat a communiqué des informations au sujet du Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour les établissements humains et a invité les délégations à annoncer les contributions qu'elles comptaient verser au Fonds pour financer une activité particulière inscrite au programme. Il a remercié les pays qui avaient versé des contributions depuis la précédente session, en particulier l'Autriche, la République tchèque et la Suisse. Le secrétariat a également souligné que le Fonds d'affectation spéciale était essentiel à la mise en œuvre des activités inscrites au programme de travail du Comité. Il était inquiétant de constater que les contributions versées cette année n'avaient pas encore atteint le niveau requis. Il a été suggéré que, malgré la situation économique actuelle, les États membres envisagent de verser au Fonds les sommes qui n'avaient pas encore été dépensées à la fin de l'exercice budgétaire.

69. La délégation de la Suède a annoncé qu'elle verserait une contribution de 15 000 dollars des États-Unis pour aider les pays en transition à participer aux ateliers de renforcement des capacités et aux réunions du Groupe de travail sur une éventuelle convention-cadre sur le logement durable.

70. Le Comité a pris note des informations communiquées et s'est félicité de la contribution volontaire de la Suède.

IX. Élection du Bureau

71. Le Comité a élu les membres du Bureau de sa soixante-treizième session, à savoir: M. Wolfgang Förster (Autriche), Président; M^{me} Doris Andoni (Albanie); M. Azer Khanlarov (Azerbaïdjan); M^{me} Daniela Grabmüllerová (République tchèque); M. Damir Pahič (Croatie); M^{me} Lise Nielsen (Danemark); M^{me} Elena Bejenaru (République de Moldova); M. Ilya Ponomariov (Fédération de Russie); M^{me} Svetlana Ristić (Serbie); M^{me} Elena Szolgayová (Slovaquie); M. Lars Roth (Suède); et M. Ernst Hauri (Suisse).

X. Clôture de la soixante-douzième session

72. Le Président a annoncé que le secrétariat établirait le rapport de la soixante-douzième session, qu'il le distribuerait aux participants et le publierait sur le site Web du Comité. Il a ensuite prononcé la clôture de la session.